

LE CENDRE
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 15 mai 2025.
 Date et heure de la séance : 21 mai 2025 à 19h00

Nombre de conseillers municipaux : 29
 Nombre de présents : 19
 Absents avec procuration : 9
 Absent : 1

Présents : Mme Nastascia ACCOT - M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Damien BONJEAN procuration à Mme Karine VALLUY - M. Jean-Marc BRUSTEL procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Pierre FERNAND procuration à Mme Margaux FOURTIN - M. José MAGALHAES procuration à M. Sébastien MORIN - M. Pierre MESURE procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Sylvie PARIS.

Absent : M. Florian CATINOT

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 25/05/21/008

OBJET. : Marché de travaux pour la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse secteur Les Fontenilles : Tranche Optionnelle A (Pôle Élémentaire) - Avenant n°3 au lot n°16 « VRD ».

Dans le cadre des travaux de la Tranche Optionnelle A permettant la construction du pôle élémentaire du groupe scolaire Henri Barbusse, il est nécessaire de valider l'avenant n°3 du lot n°16 « VRD ».

Conformément à l'article L1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 « Tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis ».

Ainsi, depuis le démarrage du chantier de la Tranche Optionnelle A en juillet 2023, un certain nombre d'aléas, d'adaptations, de demandes complémentaires ou de suppression de prestations a été effectué.

Le mandataire de la maîtrise d'œuvre, le Cabinet MTA a listé l'ensemble de ces modifications en s'appuyant sur les devis complémentaires du titulaire du présent lot concerné et sur les pièces contractuelles (DPGF). De ce fait, il est proposé au maître d'ouvrage de valider l'ensemble des avenants supérieurs à 5 %.

Monsieur MORIN indique que le lot n°16 : « VRD » dont le titulaire est l'entreprise GATP, est concerné par une augmentation de plus de 5 %, à savoir :

- Montant du présent lot n°16 : **285 500,00 € HT**
- Montant des travaux complémentaires de l'avenant n°1 : **11 755,00 € HT**
- Montant des travaux complémentaires de l'avenant n°2 : **38 701,00 € HT**
- Montant des travaux déduits de l'avenant n°3 : **- 791,20 € HT**
- L'augmentation globale du montant des travaux : **17,40 %**
- Nouveau montant du lot n°16 : **335 164,80 € HT**

Le présent avenant se justifie par des demandes complémentaires dans le but de réaliser la jonction entre le parking du futur lotissement « Les Jardins des Fontenilles » et le nouveau parking de l'élémentaire. Le calendrier de leurs travaux n'était pas connu au moment du lancement du dossier de consultations. Ainsi, ces prestations de voirie n'avaient pas été intégrées.

Elles consisteront à exécuter les travaux suivants :

- Travaux de démolition du mur de clôture sur la longueur du parking (environ 22 m)
- Ouverture du mur de clôture pour faire la jonction avec le chemin piéton (3 m)
- Travaux de maçonnerie pour les reprises de mur en extrémité
- Travaux de création de deux chemins piétons de 1,50 mètre de large (27 m²)
- Travaux de création d'une voirie de 4 mètres de large (35 m²)

A contrario, certaines prestations intégrées à ce marché n'ont pas été réalisées et peuvent donc être déduites, à savoir :

- Suppression d'un syphon du parking (19 ml d'eaux usées)
- Suppression d'un réseau d'eaux usées dans la cour (18 ml)
- Suppression d'un réseau d'eaux pluviales dans la cour (18 ml)
- Suppression de la pose de 3 poteaux provisoires
- Suppression de 4 massifs d'éclairage
- Suppression de la réalisation d'un escalier provisoire

Monsieur MORIN précise que l'ensemble de ces informations a été présenté en Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) du 12 mai 2025 et que celle-ci a émis un avis favorable à la passation de cet avenant n°3.

Aussi, il propose au Conseil Municipal de suivre l'avis favorable émis par la Commission « travaux » lors de sa séance du 12 mai 2025 et :

- **de valider** l'avenant n°3 pour le lot n°16,
- **d'imputer** les dépenses complémentaires liées aux travaux et honoraires à la section d'investissement « 21351 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions »,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents relatifs à la passation de cet avenant n°3.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.